À Madame Descôtes, Directrice de l'AEFE
et Monsieur Deberre, Directeur général de la MLF

Nous constatons que la priorité affichée pour les TNR est contredite par les décisions et les actes de l'AEFE et de la MLF en Espagne :

Recrutement de titulaires sans création de postes ni résidentialisations
L'AEFE ne cesse de mettre en avant le « plafond d'emploi » pour justifier la non résidentialisation des titulaires que les établissements recrutent en contrat local. Le réseau AEFE étant en expansion chaque année, il serait pourtant logique que le nombre de postes suive.

Fermetures de postes de résidents à Villanueva et Alicante au dépens de TNR présents
Les deux établissements MLF conventionnés ferment un poste de résident profitant de départs volontaires et avançant des baisses d'effectifs. (Alors que les C.E. avaient voté le maintien de la carte des emplois et qu'un CE extraordinaire à Alicante vient de voter contre.) La MLF aurait pu saisir cet effet d'aubaine et profiter du départ d'un résident pour en attribuer le poste à un TNR. Et si des baisses d'effectifs rendaient incontournable la fermeture d'une classe, il serait facile de fermer le poste du TNR qui sera recruté sur le poste de résident vacant.

Refus de mi-temps aux dépens d' ex-TNR et de TNR présents à Barcelone
L'AEFE refuse d'accorder des mi-temps à d'anciens TNR n'ayant qu'un an de contrat de résident mais plus de quatre ans dans l'établissement. C'est une double peine pour les personnes concernées : pas de résidentialisation pendant plus de trois ans, pas de temps partiel alors que leurs enfants sont en bas âge. De plus, ce refus ferme la possibilité d'un contrat de résident d'un an (sur complément de deux mi-temps) aux TNR encore en attente de poste. L'AEFE aurait pu saisir cet effet d'aubaine (et ainsi ne pas contredire l'avis favorable de la CCPLA, motivé par ces circonstances particulières).

Nous demandons que l'AEFE et la MLF agissent réellement en faveur des TNR, en résidentialisant les collègues en poste depuis plusieurs années et en saisissant les effets d'aubaine (départs, mi-temps) pour favoriser leur recrutement comme résident chaque fois que cela est possible.

Nous demandons donc que les décisions prises aux dépens des TNR en Espagne soient revues en leur faveur.

Février 2012, **Lycée Français de**		
NOM Prénom	**Statut ***	**Signature**

***Statut** *: Recruté Local :* RL ; *Titulaire Résident :* TR ; *Titulaire Non Résident :* TNR ; *TR ancien TNR :* exTNR